

**FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
COMITE REGIONAL D'ILE DE FRANCE
COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE NATATION**



COMMISSION DE LA FORMATION DES OFFICIELS

==*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=**

Version CD78 du : 10/07/2016

INTRODUCTION

Ce présent livret est le support de formation des officiels de natation dans les Yvelines. Il est présenté dans les séances de formation et de recyclage proposées par la commission « Formation des officiels et des Jurys ».

Il servira également d'aide-mémoire aux officiels et de référentiel puisqu'il est établi à partir des règlements officiels édités par la FINA.

En Ile de France, les Comités Départementaux sont chargés :

- de la formation et du perfectionnement des Officiels de Natation,
- d'organiser les réunions théoriques et pratiques pour la préparation aux examens conduisant à la délivrance des grades d'aptitude à ces différentes fonctions,
- de délivrer les cartes d'officiels "A", "B", ou "C", d'archiver les dossiers d'examen et d'envoyer un état récapitulatif des nominations au Comité Régional d'Ile de France.

CONNAITRE NOS SIGLES

F.I.N.A.	Fédération Internationale de Natation Amateur
L.E.N.	Ligue Européenne de Natation
F.F.N.	Fédération Française de Natation
C.I.F.	Comité Régional d'Ile de France de Natation
CD78	Comité Départemental des Yvelines de Natation

1 - GENERALITES et PARTIE ADMINISTRATIVE

Outre les délégués fédéraux ou régionaux, les réunions de natation sportive se déroulent sous la direction et le contrôle :

- 1) **D'OFFICIELS "A" de NATATION** qualifiés pour tenir les postes de :
 - Juge-Arbitre, Starter, Juge de Nage, Superviseur de la salle de contrôle,
 - Contrôleur des virages en chef, Juge à l'Arrivée en chef et Chronométrateur en chef,
 - Toutes les fonctions des officiels « B » et « C ».
- 2) **D'OFFICIELS "B" de NATATION** qui ont les compétences pour assumer les postes de :
 - Contrôleur de virage, Juge à l'Arrivée et Chronométrateur.
 - Toutes les fonctions des officiels « C ».
- 3) **D'OFFICIELS "C" de NATATION** qui ont les compétences pour assumer les fonctions de :
 - Chronométrateur.
 - Chambre d'appel et délégué de plage.

COMMENT POSTULER ET DEVENIR OFFICIEL

CANDIDATURE "B" ou "C"

Le postulant doit être âgé de 16 ans au moins, voire de 14 ans pour un jeune compétiteur se présentant pour le grade d'officiel « C », et présenter une fiche d'inscription à l'examen d'Officiel, visée préalablement par le Président de son club qui devra certifier que ce candidat est bien licencié pour la saison en cours, celle-ci accompagnée d'une photo d'identité.

OFFICIEL "C" DE NATATION

Le grade d'Officiel « C » sera décerné après avoir assisté à une réunion de formation organisée par le CD78, dans les différents lieux du département, et avoir satisfait à l'examen pratique de chronométrage portant sur 40 épreuves minimum (peuvent être effectuées en 2 fois 20).

Le candidat devra se présenter au Juge-Arbitre dès l'ouverture des portes de la piscine où se déroule la compétition. Il devra participer à l'essai des chronomètres, le Juge-Arbitre attribuera au candidat une ligne où il a déjà affecté 1 ou plusieurs chronométrateurs (de clubs différents).

La feuille d'examen pratique de chronométrage sera renseignée côté verso où le candidat remplira le style de nage et la distance, il inscrira son temps et le temps de l'officiel attribué, aucune rature ni surcharge ne sera acceptée.

A l'issue de l'examen pratique, la feuille d'examen sera adressée au CD78 qui décernera la carte, si réussite.

Pour être admis le candidat ne devra pas avoir :

- **Plus de 10 écarts de temps supérieurs ou égaux à 10/100^{ème} de seconde**
- **Ou plus de 2 écarts de temps supérieurs ou égaux à 40/100^{ème} de seconde**

Les écarts de temps compris entre 1 et 9/100^{ème} ne sont pas comptabilisés.

- Exemple 1 : 10 écarts de 10 à 19/100^{ème} → le candidat est admis.
- Exemple 2 : 7 écarts de 10 à 19/100^{ème} et 3 écarts de 20 à 29/100^{ème} → le candidat est admis.
- Exemple 3 : 7 écarts de 10 à 19/100^{ème} et 2 écarts de 20 à 29/100^{ème} et 1 écart de 30 à 39/100^{ème} → le candidat est admis.
- 3 écarts de 40/100^{ème} et plus → examen à repasser.

OFFICIEL "B" DE NATATION

Le grade d'Officiel "B" est décerné aux licenciés âgés d'au moins 16 ans, ayant satisfait aux épreuves écrites et pratiques de l'examen prévu à cet effet.

Il faut assister à la réunion de formation qui précède la session d'examen, ces examens sont organisés plusieurs fois par an par le Comité Départemental et comportent une partie écrite et une partie pratique.

EPREUVES ECRITES

Les candidats devront répondre aux 55 questions du questionnaire fédéral FFN « Officiel B ».

10 mauvaises réponses seront tolérées.

La réussite à cette épreuve reste valable 1 an au maximum et permet de poursuivre la formation.

EPREUVES PRATIQUES

3 épreuves :

- Chronométrage : (Comportant 40 séries minimum) voir paragraphe de l'Officiel "C" (sauf pour les candidats déjà Officiels "C").
- Contrôleur de virages : assurer 2 fois cette fonction lors de 20 séries minimum, 1 fois à chaque extrémité (1 fois coté virage et 1 fois coté plot de départ).
- Juge à l'Arrivée : assurer 1 fois cette fonction lors de 20 séries minimum.

Lorsque le candidat a réalisé ces 3 épreuves pratiques, la feuille d'examen doit être adressée au CD78 pour correction et délivrance de la carte d'Officiel.

OFFICIEL "A" DE NATATION

Pour postuler au grade d'Officiel "A" il faut :

- assister à la réunion de formation qui précède la session d'examen, ces examens sont organisés plusieurs fois par an par le CD78 et comportent une partie écrite et une partie pratique.
- être licencié, Officiel "B" depuis 2 saisons au moins, et avoir officié à ce titre lors de 5 réunions officielles au cours de la saison sportive précédente (présentation de la carte d'émargement aux compétitions) et être âgé de plus de 18 ans.

EPREUVES ECRITES

Les candidats devront répondre aux 70 questions du questionnaire fédéral « Officiel A ».

10 mauvaises réponses seront tolérées.

La réussite à cette épreuve a une validité d'1 an maximum et permet de poursuivre la formation. (Il est recommandé de commencer sa formation dès la réussite aux épreuves écrites).

EPREUVES PRATIQUES

Tenir de façon satisfaisante sous l'autorité et le contrôle du Juge-Arbitre ou d'un examinateur Officiel "A" désigné à cet effet, les postes de :

- Juge-Arbitre,
- Starter,
- Juge de Nage,
- Superviseur / secrétariat de la compétition (vérification du programme, chronométrage et des résultats)

Durant 2 réunions sportives FFN pour les fonctions de Juge-Arbitre, Starter et Juge de Nages (25 épreuves minimum) et 1 réunion comme superviseur.

Le candidat jugé « apte » dans l'une de ces 4 fonctions (25 réunions minimum par fonction) pourra s'il le souhaite, assurer ensuite une 2^{ème} fonction de son examen pratique lors de la même réunion, sous réserve qu'il reste au minimum 25 courses à parcourir et en respectant les règles d'enchaînement des fonctions (voir annexe 1).

EXAMENS ECRITS

Les examens d'Officiels « A » et « B » devront être passés sur les formulaires édités par la F.F.N., les questionnaires d'examens théoriques seront revus chaque fois qu'il y aura un nouveau règlement F.I.N.A.

VALIDATION DE LA CARTE D'OFFICIELS « A, B et C »

Les Comités Régionaux ou Départementaux peuvent valider annuellement les cartes d'Officiels « A, B et C » sous condition que le titulaire de la carte ait officié au minimum (sur le plan départemental, régional, national ou international) à 4 réunions différentes dans la saison pour les officiels C et 8 réunions pour les officiels A et B.

Dans le cas où un Officiel, quelque soit la catégorie aura assuré moins de 4 ou 8 réunions différentes dans la saison, il lui sera demandé de suivre un recyclage collectif ou personnel (selon l'avis du formateur régional).

Dans le cas où cette dernière condition serait refusée par l'Officiel concerné, celui-ci se verrait retirer la validation de la carte d'Officiel le concernant.

RECYCLAGE

Le CD78 doit organiser au moins une réunion annuelle de recyclage, chaque Officiel "A" ou "B" devra y participer au moins une fois toutes les 2 saisons, afin de faire valider sa carte.

Il sera également organisé un recyclage exceptionnel à l'occasion des modifications des règlements.

2 - LES FONCTIONS DES OFFICIELS

CONSTITUTION D'UN JURY

Les règlements de la F.I.N.A. imposent au minimum (type J.O) (Equipement de chronométrage automatique).

- 1 Délégué
- 2 Juge-Arbitre
- 2 Starters
- 1 superviseur de la salle de contrôle
- 2 contrôleurs de virages en chef (1 à chaque extrémité)
- 1 contrôleur des virages par couloir à chaque extrémité
- 4 Juges de Nage
- 1 annonceur
- 2 commis de course
- 1 secrétaire en chef
- 1 secrétaire

Quand un équipement de chronométrage automatique n'est pas disponible, cet équipement doit être remplacé par :

- 1 chronométreur en chef
- 3 chronométreurs par couloir
- 1 Juge à l'Arrivée en chef
- 2 chronométreurs supplémentaires

En fait le jury se limite en général à :

- 1 Juge-Arbitre
- 1 Starter
- 2 Juges de Nage
- 3 chronomètres par couloir pour faire face à toute demande d'homologation de record ou meilleure performance
- 1 contrôleur des virages
- 3 Juges à l'arrivée qui peuvent remplir les fonctions de contrôleur de virages côté arrivée (toujours en nombre impair)
- 1 chambre d'appel
- 1 secrétariat

DELEGUE

Il représente l'instance fédérale.

Il nomme le Juge-Arbitre.

Il préside le jury d'appel.

Il s'assure que la compétition se déroule correctement, en respect des règlements fédéraux.

JUGE-ARBITRE

Il contrôle et exerce autorité sur TOUS les Officiels.

Il fait appliquer toutes les règles et décisions de la F.I.N.A. et décide sur les questions relatives à la bonne organisation.

Il tranche sur les réclamations relatives à la compétition en cours.

Il forme le jury.

Au commencement de chaque épreuve il doit signaler aux nageurs par une série de coups de sifflets brefs, de retirer tout vêtement (sauf le maillot de bain), puis, par un long coup de sifflet de prendre position sur le plot de départ (ou pour le dos et les relais 4 nages d'entrer immédiatement dans l'eau). Un second long coup de sifflet long amène le nageur de dos, ou de relais 4 nages immédiatement en position de départ.

Il signalera au Starter, avant le début d'une épreuve que tous les nageurs et Officiels sont en place et prêts (voir paragraphe le départ).

Il est le seul à pouvoir disqualifier un concurrent pour une violation des règles qu'il a lui-même constatée ou qui lui a été signalée par d'autres Officiels habilités. Les disqualifications seront annoncées par micro après chaque course.

Il peut relever de ses fonctions un Officiel incompetent.

LE STARTER

Il a le contrôle des concurrents à partir du moment où le Juge-Arbitre les lui a confiés et jusqu'à la fin de l'épreuve.

Il peut lui proposer de disqualifier tout concurrent qui retarde le départ ou désobéit délibérément à un ordre ou commet toute autre faute au moment du départ; une telle disqualification n'est pas considérée comme un faux-départ.

Il a le pouvoir absolu de décider si le départ est correct et de rappeler les concurrents à tout moment après que le signal de départ à été donné.

Il doit se tenir sur le côté du bassin à environ 5 mètres de l'extrémité du bassin où a lieu le départ, de sorte que les chronomètres puissent voir et/ou entendre le signal de départ et que les nageurs puissent l'entendre.

Il ne peut pas être en même temps chronométreur mais peut, après avoir donné le départ, remplir les fonctions de Juge de Nage, contrôleur des virages, Juge d'Arrivée et de prise de relais.

LE JUGE DE NAGE

Il s'assure que les règles relatives au style de nage sont respectées.

Il signale la faute constatée par écrit au Juge-Arbitre.

Il assiste le contrôleur de virage dans l'appréciation de la conformité des virages et des arrivées.

Les contrôleurs de virages et les Juges de Nage sont les seuls Officiels avec le Juge-Arbitre qualifiés pour juger la course.

Toute infraction doit être signalée au Juge-Arbitre qui est la seule personne habilitée pour disqualifier.

LE SUPERVISEUR DE LA SALLE DE CONTROLE

Il s'assure que le système de chronométrage électronique est exploité en accord avec les règles de la FINA.

Il est responsable du contrôle des résultats des sorties informatiques.

Il est responsable du contrôle des sorties des prises de relais et de la communication de tout départ anticipé au Juge-Arbitre.

Il vérifie les temps et prépare les fiches d'homologation, quand un record est battu.

LE CONTROLEUR DES VIRAGES

Il s'assure que lorsqu'ils virent, les concurrents respectent les règles en vigueur pour les virages, depuis le début du dernier mouvement de bras avant le contact et jusqu'à l'achèvement du premier mouvement de bras après le virage.

Il signale la faute par écrit au Juge-Arbitre.

Il enregistre le nombre de longueurs accomplies par chaque concurrent et tient ce dernier informé du nombre de longueur restant à parcourir (dans les épreuves supérieures à 400 m c'est à dire 800 m et 1500 m).

Il surveille les prises de relais et doit également s'assurer que les nageurs achèvent leur course dans le respect des règles en vigueur.

LE JUGE A L'ARRIVEE

Il décide après chaque arrivée du classement des concurrents selon les consignes et le communique par écrit, il ne peut inventer un classement (ne consigner que ce dont il est certain).

Il peut faire fonction de contrôleur des virages côté arrivée et surveiller les prises de relais.

Il ne peut remplir la fonction de chronométreur dans la même épreuve.

LE CHRONOMETREUR

Il relève le temps du concurrent dans le couloir qui lui a été assigné.

Il déclenche le chronomètre à la perception du signal de départ et l'arrête quand le concurrent touche le mur d'arrivée.

Il ne contrôle pas les virages ni les prises de relais, donc ne peut pas proposer de disqualification. Sauf s'il a été désigné comme contrôleur de virages par le Juge Arbitre

dans la ligne qui lui a été attribué et que cela soit obligatoirement mentionné sur la feuille de jury (uniquement pour les officiels « B »).

Il remet son chronomètre à zéro sur ordre du Juge-Arbitre (la série de coups de sifflet brefs annonçant la série suivante).

LE DELEGUE DE PLAG

Etre licencié à la F.F.N.

Il ramasse les fiches de course ainsi que la fiche de classement du Juge à l'Arrivée.

Il contrôle la cohésion des temps entre la fiche de classement et les temps relevés par les chronométrateurs.

Il apporte les fiches au secrétariat pour la saisie informatique.

Il affiche les résultats.

3 - ROLES et OBLIGATIONS des OFFICIELS

FAIRE PARTIE DU JURY

L'Officiel doit se présenter au Juge-Arbitre à l'horaire d'ouverture des portes, pour l'inscription sur la feuille du Jury et participer à l'essai obligatoire des chronomètres, sur une durée minimale de 10 minutes, qui conditionne l'attribution des postes.

PANOPLIE DE L'OFFICIEL

- 1 chronomètre (au 1/100^{ème} avec « dédoublante »)
- 1 sifflet
- 1 stylo (pas de feutre)
- 1 plaquette

ROLES et OBLIGATIONS

S'agissant plus de recommandations sur la conduite à tenir que de points de règlements, ce chapitre n'est développé que pendant les sessions de formation/recyclage.

Néanmoins, aucun Officiel au cours de la réunion ne peut donner d'indication ou faire des signes d'encouragement ou encourager de la voix un concurrent.

4 - LA COURSE et LES NAGES

LA COURSE

Dans toutes les épreuves le nageur effectuant un virage doit avoir un contact physique avec l'extrémité du bassin. Il n'est pas permis de prendre pied au fond du bassin sauf en nage libre où il est permis de prendre pied pendant la course ou au virage à condition de ne pas marcher.

Dans les épreuves de relais un concurrent dont les pieds ont perdu le contact avec le plot de départ avant que son coéquipier ait touché le mur fait disqualifier son équipe. En cas de disqualification du relais le temps du 1^{er} relayeur reste valable. Les temps des relayeurs non disqualifiés seront publiés.

Un nageur doit demeurer et terminer sa course dans le même couloir que celui où il l'a commencée.

Si un nageur gêne un de ses adversaires en sortant de son couloir ou en faisant obstacle il est disqualifié. Si une faute a compromis les chances de succès d'un concurrent, le Juge-Arbitre peut l'autoriser à prendre part à la série suivante ou si la faute se produit au cours d'une finale, ou dans la dernière série, il peut décider que l'épreuve soit re-nagée .

Tout nageur entrant dans l'eau sans y avoir été invité par le Juge-Arbitre sera disqualifié. Tout nageur qui n'est pas engagé dans une course, et qui entre dans l'eau pendant qu'une épreuve s'y déroule avant que tous les nageurs aient terminé la course, sera disqualifié pour la prochaine épreuve à laquelle il est inscrit dans la rencontre.

Une équipe de relais sera disqualifiée dans une course si un membre de l'équipe, autre que le nageur désigné pour nager cette longueur, entre dans l'eau lorsque la course est en cours, avant que tous les nageurs de toutes les équipes n'aient fini la course.

Lors des épreuves de natation, les compétiteurs doivent porter un maillot de bain d'une pièce pour les hommes et d'une ou deux pièces pour les femmes qui :

- Pour les hommes ne doit pas dépasser au dessus du nombril et en dessous des genoux,
- Pour les femmes, ne doit pas couvrir le cou ni dépasser au-delà des épaules et au dessous des genoux.

Le maillot doit être réalisé dans une matière « textile » exclusivement ; les fermetures-éclair et autre dispositif de fermeture ne sont pas autorisés.

Aucune forme de « strapping » n'est autorisée.

Ces exigences de tenue doivent être vérifiées dès l'entrée de la chambre d'appel.

Aucune régulation de l'allure ne sera autorisée, il est interdit d'utiliser un dispositif ou un plan à cet effet.

LE DEPART

Cas des compétitions individuelles :

Pas de faux départ autorisé pour les nageurs de catégories Benjamins et au-dessus, quelque soit le type de compétition : animation, qualificative ou de référence.

Exception pour les compétitions de nageurs Avenirs et Poussins, où un faux départ est autorisé quelque soit le type de compétition : animation, qualificative ou de référence.

Cas des compétitions par équipes :

Pour toutes les compétitions par équipes, inscrites au programme fédéral un faux départ est autorisé. La règle dite de « 2 départs » est donc retenue. Cette règle est applicable aux compétitions par équipes organisées par les Clubs ou les Comités Départementaux et Régionaux ou inscrites au programme fédéral.

Remarque :

Une épreuve de relais nagée lors d'une compétition individuelle doit être considérée comme une épreuve individuelle.

Pour les courses de Nage Libre, Brasse, Papillon et 4 nages individuelle, le départ doit s'effectuer par un plongeon. Au long coup de sifflet du Juge-Arbitre, les nageurs doivent monter sur le plot de départ.

La position des pieds ainsi que des mains est indifférente.

Quand les nageurs sont prêts pour le départ, le Juge-Arbitre doit faire un geste vers le Starter avec le bras tendu (droit ou gauche au choix) dans l'alignement de la ligne des épaules pour indiquer que les nageurs sont sous le contrôle du Starter. Le bras tendu doit rester dans cette position jusqu'à ce que le départ ait été donné, sinon la procédure de départ est annulée.

A la commande « A vos marques » du Starter, les nageurs doivent immédiatement prendre une position de départ avec au moins un pied à l'avant des plots de départ. La position des mains est indifférente.

Lorsque tous les nageurs sont immobiles, le Starter doit donner le signal de départ.

Note : Le nageur peut bouger jusqu'à l'ordre «à vos marques». A l'ordre «à vos marques», le nageur doit prendre sa position de départ et ne plus bouger jusqu'au signal de départ.

Lorsqu'on utilise la règle d'1 départ, tout nageur partant avant le signal de départ sera disqualifié.

Si le signal de départ est émis avant que la disqualification ne soit déclarée, la course continuera et le ou les nageurs seront disqualifiés à la fin de la course. Si la disqualification est déclarée avant le signal de départ, le signal ne doit pas être donné mais les nageurs restants doivent être rappelés, le Starter précise de nouveau les sanctions et redonne le départ. La procédure reprend au coup de sifflet long du Juge-Arbitre (le second pour les épreuves de dos).

Le départ en dos et dans les courses de relais 4 nages se fait dans l'eau. Après le signal préparatoire (série de coups de sifflet brefs) au premier long coup de sifflet du Juge-Arbitre les nageurs doivent immédiatement entrer dans l'eau. Au second long coup de sifflet du Juge-Arbitre les nageurs doivent se placer sans délai à leur position de départ. Le départ s'effectue face au mur, les mains accrochées aux étriers, les pieds peuvent dépasser la surface de l'eau. Il est défendu de placer les pieds dans ou sur le bord des goulottes, ou d'y accrocher les orteils. Il est autorisé de faire des mouvements avec des parties du corps entre le moment de la prise des étriers et l'ordre «A vos marques». A l'ordre «à vos marques», le nageur doit prendre sa position de départ et ne plus bouger jusqu'au signal de départ.

Le Starter peut demander au Juge-Arbitre la disqualification d'un concurrent retardant volontairement le départ, ou pour mauvaise tenue. Cette disqualification n'est pas considérée comme un faux départ.

Les disqualifications sont annoncées par micro : « **le nageur ou la nageuse de la ligne d'eau numéro x est disqualifié (e) pour départ anticipé** »

LES NAGES

LA BRASSE

- Après le départ et après chaque virage, le nageur peut faire un mouvement de bras complètement se prolongeant jusqu'aux jambes pendant lequel il peut être submergé. Un seul coup de pieds de papillon est autorisé à n'importe quel moment avant le premier mouvement de jambes.
- A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit être sur la poitrine. Il ne lui est pas permis de se tourner sur le dos à aucun moment, sauf au virage où après le touché du mur il est permis de se tourner de n'importe quelle manière dès lors que le corps est sur la poitrine après avoir quitté le mur. Dès le départ et tout au long de la course, le cycle des mouvements doit comporter un mouvement de bras et un mouvement de jambes dans cet ordre. Tous les mouvements des bras doivent être simultanés et dans le même plan horizontal sans mouvement alterné.

- Les mains doivent être poussées ensemble en avant à partir de la poitrine, au-dessous, au niveau ou au-dessus de l'eau. Les coudes doivent être sous la surface de l'eau, sauf avant le virage, pendant le virage et pour la traction finale à l'arrivée. Les mains doivent être ramenées en arrière sur ou sous la surface de l'eau. Les mains ne doivent pas être ramenées en arrière de la ligne de hanches, sauf pendant la première traction après le départ et chaque virage.
- Pendant chaque cycle complet, une partie quelconque de la tête doit couper la surface de l'eau avant que les mains ne se tournent vers l'intérieur au moment de la phase la plus large de la seconde traction. Tous les mouvements des jambes doivent être simultanés et dans le même plan horizontal sans mouvement alterné.
- Les pieds doivent être tournés vers l'extérieur pendant la phase propulsive du mouvement de jambes. Les mouvements alternés ou coup de pieds de papillon vers le bas ne sont pas autorisés, excepté après le départ et après chaque virage, où un seul coup de pieds de papillon est autorisé pendant la première traction de bras, suivie par le mouvement de jambes de brasse.
- A chaque virage et à l'arrivée de la course, le contact doit se faire simultanément avec les 2 mains séparées, au-dessus, au-dessous ou au niveau de l'eau. Au dernier mouvement avant le virage et à l'arrivée un mouvement de bras non suivi d'un mouvement de jambes est autorisé. La tête peut être immergée après la dernière traction de bras avant le toucher, à condition qu'elle coupe la surface de l'eau à un certain point pendant le dernier cycle complet ou incomplet précédant le contact.

LA NAGE PAPILLON

- A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit rester allongé sur la poitrine. Un coup de pied et/ou des ondulations sur le côté, sous l'eau, sont autorisés pour la coulée de départ. Au virage le nageur doit avoir une position parallèle à la surface de l'eau après avoir quitté le mur. Il n'est pas permis de se tourner sur le dos à aucun moment, sauf au virage où après le touché du mur il est permis de tourner de n'importe quelle manière dès lors que le corps est sur la poitrine après avoir quitté le mur.
- Les 2 bras doivent être amenés en avant simultanément au-dessus de la surface de l'eau et ramenés en arrière en même temps sous le niveau de l'eau tout au long de la course.
- Tous les mouvements des pieds vers le haut et vers le bas doivent être simultanés. Les jambes ou les pieds ne doivent pas être nécessairement au même niveau, mais ils ne doivent pas alterner les uns avec les autres. Un mouvement de jambes de brasse n'est pas autorisé (sauf compétitions Maîtres).
- A chaque virage et à l'arrivée de la course, le contact doit se faire simultanément avec les 2 mains séparées, au-dessus, au-dessous ou au niveau de l'eau.
- Au départ et au virage, un nageur est autorisé à faire un ou plusieurs mouvements de jambes et une traction de bras sous l'eau, ce qui doit lui permettre d'atteindre la surface. Il doit être permis au nageur d'être complètement submergé sur une distance de 15 mètres au maximum après le départ et après chaque virage. A ce moment-là, la tête doit avoir coupé la surface de l'eau. Les 15 mètres sont matérialisés par un bouchon de couleur différente sur la ligne d'eau. Le nageur doit rester à la surface jusqu'au prochain virage ou jusqu'à l'arrivée.

LA NAGE SUR LE DOS

- Avant le signal de départ, les nageurs doivent s'aligner dans l'eau face à l'extrémité de départ, avec les 2 mains placées sur les poignées de départ. Il est interdit de se tenir dans ou sur les trop-pleins ou d'accrocher les orteils au bord du trop-plein.

- Au signal de départ et après le virage, le nageur doit se repousser du mur et nager sur le dos pendant toute la course sauf pendant l'exécution des virages. La position normale sur le dos peut inclure un mouvement de roulis du corps inférieur à 90° par rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.
- Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course. Il est permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage, et sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et chaque virage. A partir de ce moment-là, la tête doit avoir coupé la surface de l'eau. Les 15 mètres sont matérialisés par un bouchon de couleur différente sur la ligne d'eau.
Note : Il n'est plus permis d'être totalement immergé à l'arrivée, c'est-à-dire qu'au moment du touché du mur le corps ne peut pas être totalement immergé.
- Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le virage, les épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale de la poitrine, après quoi une immédiate traction continue du bras ou une immédiate traction simultanée des 2 bras peut-être faite pour amorcer le virage. Le nageur doit être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur.
Note : Au virage lorsque le nageur est passé en position ventrale la traction du bras ou des deux bras doit être engagée immédiatement, donc sans phase de coulée.
- A l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos dans son couloir.
- Le nageur peut faire du "dos" à 2 bras, du "dos" brassé, tout ce qu'il veut tant qu'il reste sur le dos.

LA NAGE LIBRE

- La nage libre signifie que, dans une épreuve ainsi désignée, le nageur peut nager n'importe quel style de nage.
Un nageur effectuant son parcours en brasse avec un ciseau dissymétrique ne sera pas disqualifié, même s'il ne touche qu'à une main au virage. Un nageur désirant effectuer son parcours en dos devra le faire départ plongé.
Il peut changer de nage à n'importe quel moment du parcours.
- Au virage et à l'arrivée le nageur doit toucher le mur avec n'importe quelle partie du corps, il n'est pas obligatoire de toucher avec la main.
- Une partie du nageur doit briser la surface de l'eau pendant toute la course, à l'exception qu'il sera permis au nageur d'être complètement submergé pendant le virage et sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et après chaque virage. A ce moment-là, la tête doit avoir brisé la surface de l'eau.

LE 4 NAGES

En relais ou en individuel le parcours en Nage Libre doit s'effectuer en tout autre nage que la brasse, le papillon ou la nage sur le dos.

ORDRE DES NAGES :

En individuel : PAPILLON-DOS-BRASSE-NAGE LIBRE

En relais : DOS-BRASSE-PAPILLON-NAGE LIBRE

Chaque partie s'achève conformément à la règle qui s'applique à la nage concernée.

5 - LE CHRONOMETRAGE et LES CLASSEMENTS

Le chronométrage

L'essai des chronomètres obligatoire avant chaque réunion se déroule sur 10 minutes au moins, cet essai conditionne l'attribution des postes. Un écart de + ou - 39 centièmes de seconde par rapport au temps moyen de tous les chronos est autorisé.

Ex : temps moyen 10'05"62, à 10'05"22 ou 10'06"02 l'Officiel ne peut pas être chronométreur pendant cette réunion.

Le chronométreur doit faire démarrer son chronomètre à la perception du signal sonore du Starter (sifflet, pistolet, klaxon ou ordre) et l'arrêter au toucher du nageur.

Il ne le remettra à zéro qu'après autorisation du Juge-Arbitre (la série de coups de sifflet brefs annonçant la série suivante).

Le chronométreur doit être à l'écoute du Juge-Arbitre et du Starter.

LE CHRONOMETRAGE

Avant le début de toute réunion ou tentative de record un essai des chronomètres est obligatoire sur 10 minutes au moins.

Un écart entre les différents chronomètres de 40/100^{ème}, et plus, de seconde en + ou en - par rapport au temps moyen de tous les chronomètres exclut l'Officiel de la fonction de chronométreur dans cette réunion.

Tous les chronomètres doivent être certifiés exacts à la satisfaction de l'instance dirigeante concernée.

Un chronométrage manuel doit être enregistré au 100^{ème} de seconde.

Les chronométreurs annoncent les temps en minutes, secondes, et centièmes de seconde.

Les chronomètres sont vérifiés par le chef chronométreur ou à défaut par le Juge-Arbitre.

Utilisation du sifflet

Celui-ci ne sert que dans les épreuves de 1/2 fond (supérieur à 400 m) pour prévenir le nageur qu'il lui reste à parcourir 2 longueurs de bassin. Ce coup de sifflet prolongé est donné 5 mètres avant le touché du mur, puis à la sortie du virage lorsque la tête du nageur émerge.

Utilisation de la fiche de course

Les différents temps relevés par le chronométreur seront transcrits sur une fiche de course en minutes, secondes, centièmes de seconde de la façon suivante :

- Les temps de passage doivent être portés en temps cumulés depuis le départ.
- Les temps de passage doivent être inscrits au dos de la fiche.
- Les temps finaux doivent être inscrits sur le resto de la fiche.
- Le temps officiel sera entouré.

Pour les épreuves de 1/2 fond, il est recommandé de cocher la fiche après chaque passage aux 50 mètres intermédiaires.

Des exemples sont présentés en Annexe 2.

CLASSEMENTS ET TEMPS OFFICIELS (chronométrage manuel)

Lorsque les 3 chronomètres ont le même temps, c'est celui-ci qui est évidemment retenu.

Si 2 des 3 chronomètres enregistrent le même temps et le troisième un temps différent, les 2 temps semblables seront le temps officiel.

Si les 3 chronomètres enregistrent un temps différent, le chronomètre présentant le temps intermédiaire donnera le temps officiel.

Ex : 1'05"23 - 1'05"48 - 1'05"51 \Rightarrow 1'05"48 sera le temps officiel.

L'application rigoureuse du règlement de la FINA n'est pas possible pour toutes les compétitions organisées dans le cadre des programmes des Clubs, Comité Départementaux ou Régionaux.

Toutefois afin d'assurer un niveau de qualité minimum adapté aux différents types d'épreuves, il a été décidé de compléter le règlement FINA pour préciser les conditions minimales d'organisation demandées par la FFN.

Ainsi il est prévu dans certains cas de limiter à 2 le nombre de chronomètres. Dans ce cas la détermination du temps officiel est soumise à la règle suivante :

Pour les compétitions ne nécessitant pas la présence de 3 chronomètres par ligne, et lorsque 2 chronomètres sont affectés à une ligne le temps officiel sera le temps moyen arrondi au centième inférieur.

Exemple 1 : Tp 1 = 1' 17" 92 - Tp 2 = 1' 18" 10 \Rightarrow Tp off = 1' 18" 01

Exemple 2 : Tp 1 = 4' 29" 54 - Tp 2 = 4' 29" 59 \Rightarrow Tp off = 4' 29" 56

Conclusion :

Lorsqu'il y a la présence de moins de 3 chronos manuels - UTILISATION DES JUGES A L'ARRIVEE RECOMMENDEE.

Si le classement des Juges à l'Arrivée est différent du classement résultant des chronomètres, le classement sera celui des juges à l'arrivée, les temps seront déterminés par le Juge-Arbitre.

CLASSEMENTS ET TEMPS OFFICIELS (chronométrage automatique)

Chronométrage automatique: Le départ est donné automatiquement par le Starter, l'arrivée, automatiquement par le nageur.

Chronométrage semi-automatique : Le départ est donné automatiquement par le Starter, l'arrivée, par le chronomètreur.

Quand un équipement de chronométrage automatique n'est pas disponible, cet équipement doit être remplacé par un chronomètreur en chef, 3 chronomètres par couloirs et 2 chronomètres supplémentaires.

Dans le cas d'une installation de chronométrage automatique non défaillante, elle doit servir à déterminer le vainqueur, toutes les places et les temps réalisés dans chaque couloir. Les places et les temps obtenus s'imposent sur les décisions des juges et des chronomètres humains.

Quand un équipement automatique enregistrant au 1/100^{ème} de seconde est utilisé les résultats doivent être donnés tels qu'ils sont obtenus.

Si l'installation enregistre au 1/1000^{ème} de seconde, la troisième décimale n'est pas enregistrée ni utilisée pour déterminer le classement. En cas d'égalité tous les concurrents ayant réalisé le même temps au 1/100^{ème} de seconde se voient accorder la même place.

Sur le tableau électronique, les temps ne doivent être affichés qu'au 1/100^{ème} de seconde.

Un nageur n'ayant ni place, ni temps déterminés par l'équipement automatique verra son temps établi par l'équipement semi-automatique et en cas de défaillance du système semi-automatique le temps officiels sera déterminé par les chronomètres manuels.

CLASSEMENTS A L'ARRIVEE

Il faut comprendre que la règle FINA ne peut s'appliquer que pour les grandes compétitions internationales. En interne, chaque pays rencontre des cas d'espèces et problèmes particuliers, de fait, voici la règle à adopter :

Epreuve avec chronométrage automatique, semi-automatique et 3 chronos manuels :

Si le système de chronométrage automatique a bien fonctionné pour tous les nageurs d'une série donnée, les temps officiels et le classement sont déterminés par le chronométrage automatique et sont affichés sur le tableau.

En cas de défaillance du chronométrage automatique pour un ou plusieurs nageurs d'une série donnée, les temps officiels sont déterminés comme suit :

- Défaillance de l'automatique pour une ligne :
Le temps officiel qui sera attribué à ce nageur sera le temps du chronométrage semi-automatique. Les autres nageurs se verront attribuer le temps du chronométrage automatique. L'affichage sera corrigé par une manipulation de la personne chargée du chronométrage.
- Défaillance de l'automatique et du semi-automatique pour une ligne :
Le temps officiel qui sera attribué à ce nageur sera le temps manuel déterminé selon la règle habituelle. Les autres nageurs se verront attribuer le temps du chronométrage automatique. La personne chargée du chronométrage se chargera de saisir ce temps manuel.

Tous les classements s'effectueront en fonction du temps officiel qui est déterminé ci-dessus. En conséquence, il est possible que pour certaines épreuves le podium soit fonction de temps pour certains automatiques, pour d'autres semi-automatiques voire manuels.

Rappel :

- 1) Toujours nommer un chiffre impair de Juges à l'Arrivée (3 ou 5)
- 2) Tout record de France doit être homologué en présence d'un chronométrage automatique
- 3) Les Meilleures Performances Françaises peuvent être homologuées avec un chronométrage manuel. (règle FFN)

6 - ORGANISATION DES EPREUVES

PREPARATION D'UNE EPREUVE

Préparation des séries : Dans chaque série la répartition des couloirs se fera comme suit. Dans un bassin comportant un nombre impair de couloirs, le nageur le plus rapide sera placé dans le couloir central, dans les couloirs 3 ou 4 dans les bassins de 6 ou 8 couloirs. Dans les bassins de 10 couloirs, numérotés de 0 à 9, le nageur le plus rapide est placé dans le couloir 4.

Le nageur dont le temps est immédiatement supérieur est placé à gauche du précédent, puis on alterne les suivants à droite et à gauche. Les nageurs ayant des temps identiques se voient attribuer des couloirs par tirage au sort. Les nageurs n'ayant pas communiqué leur temps seront considérés comme les plus lents.

Epreuves à classement au temps

Les meilleurs sont groupés dans la dernière série, les suivants dans l'avant dernière série et ainsi de suite. La répartition dans chaque série se fait comme ci-dessus.

Epreuves avec demi-finales et finales

Selon le nombre de qualifiés dans l'épreuve la répartition se fera de façon différente dans les 3 dernières séries, les 2 dernières pour les 400, 800 et 1500 mètres, composées des nageurs ayant les meilleurs temps d'engagement et les séries précédentes constituées par les nageurs ayant les moins bons temps.

Les nageurs des séries précédant les 3 dernières, les 2 dernières pour les 400, 800 et 1500 mètres, seront répartis selon le mode de classement au temps (voir ci-dessus).

Pour les nageurs constituant les 3 dernières séries, les temps seront notés sur une liste et classés de façon décroissante. Le nageur (ou l'équipe) le plus rapide sera placé dans la dernière série, le deuxième dans l'avant dernière série, le troisième dans l'antépénultième série, le quatrième dans la dernière série et ainsi de suite, l'attribution des couloirs dans chaque série se faisant comme précédemment. Pour les 400, 800 et 1500 mètres, on pratiquera de la même façon sur les deux dernières séries.

- 1) S'il n'y a qu'une série, elle doit être répartie comme une finale et être nagée seulement pendant les finales.
- 2) S'il y a deux séries de qualification, le nageur le plus rapide sera placé dans la seconde série, le suivant dans la première, le suivant dans la seconde, le suivant dans la première, etc.
- 3) S'il y a trois séries de qualification, à l'exception des épreuves de 400, 800 et 1500 mètres, le nageur le plus rapide sera placé dans la troisième série, le suivant dans la seconde, le suivant dans la première. Le quatrième nageur le plus rapide sera placé dans la troisième série, le cinquième dans la deuxième série, le sixième dans la première série, le septième dans la troisième, etc.

- 4) S'il y a quatre séries ou plus, à l'exception des épreuves de 400, 800 et 1500 mètres, les trois dernières séries de l'épreuve seront organisées conformément à l'article 3) ci-dessus. La série précédant les trois dernières doit être composée des nageurs suivants les plus rapides ; La série précédant les quatre dernières séries doit être composée des nageurs suivants, etc. Les couloirs doivent être attribués en ordre décroissant des temps soumis dans chaque série conformément au schéma décrit dans l'article 7).
- 5) Pour les épreuves de 400, 800 et 1500 mètres les deux dernières séries doivent être composées conformément à l'article 2).
- 6) Exception : lorsqu'il y a deux série ou plus dans une épreuve, il y aura un minimum de trois nageurs placés dans toute série éliminatoire, mais par le jeu des forfaits il ne sera plus tenu compte de ce nombre.
- 7) A l'exception des épreuves de 50 mètres en bassin de 50 mètres, l'attribution des couloirs doit se faire (le couloir numéro 1 étant sur le côté droit de la piscine (0 lorsqu'on utilise une piscine à 10 lignes) lorsqu'on fait face à la piscine depuis l'extrémité de départ) en plaçant le nageur le plus rapide ou l'équipe la plus rapide dans le couloir central de la piscine avec un nombre impair de couloirs, ou dans le couloir 3 ou le couloir 4 respectivement dans les piscines à 6 ou 8 couloirs. Dans les piscines à 10 lignes, le nageur le plus rapide est placé à la ligne 4. Le nageur détenant le temps le plus rapide suivant doit être placé à sa gauche, puis en alternant les autres à droite et à gauche selon l'ordre croissant des temps. Les nageurs ayant des temps identiques se verront attribuer leur numéro de couloir par tirage au sort selon la méthode mentionnée.
- 8) Pour l'accession en ½ finale ou finale, un barrage est organisé lorsque des nageurs sont ex-aequo (à la 10^{ème} et à la 20^{ème} place pour des compétitions en bassin de 10 lignes, à la 8^{ème} et à la 16^{ème} place pour des compétitions en bassin de 8 lignes, etc..) pour l'accès en demi-finales et finale. Si des temps ex-aequo sont enregistrés pour la 8^{ème} place en série du 800 ou 1500 nage libre il n'y aura pas de barrage et la ligne 9 sera utilisée comme la ligne 8 avec tirage au sort pour l'affectation. De même si trois nageurs réalisent un temps identique pour la 8^{ème} place, les lignes 0 et 9 seront utilisées. Les barrages doivent avoir lieu après que tous les nageurs concernés aient achevé leur série à l'horaire convenu entre la direction de la compétition et les parties concernées.

Exemple: 100 mètres Nage Libre Dames, 33 qualifiées Championnats de France (8 lignes de nage), les nageuses sont classées par valeur décroissante de leur temps d'engagement de 1 à 33.

- Les 24 premières nageront dans les 3 dernières séries.
- Les 9 autres dans les 2 premières séries.
- 1^{ère} série : nageuses du 31 au 33^{ème} temps d'engagement
- 2^{ème} série : nageuses du 25 au 30^{ème} temps d'engagement

Les nageuses ayant du 1^{er} au 24^{ème} temps d'engagement seront affectées selon le processus suivant :

Le 1^{er} temps dans la 5^{ème} série, le 2^{ème} dans la 4^{ème}, le 3^{ème} dans la 3^{ème}, le 4^{ème} dans la 5^{ème}, le 5^{ème} dans la 4^{ème}, etc. (Voir grille ci-dessous).

5	22	16	10	4	1	7	13	19
4	23	17	11	5	2	8	14	20
3	24	18	12	6	3	9	15	21
2		30	28	26	25	27	29	
1				32	31	33		
N° Série	8 Plot	7 Plot	6 Plot	5 Plot	4 Plot	3 Plot	2 Plot	1 Plot
NUMERO DES COULOIRS Plage de départ								

HOMOLOGATION D'UN RECORD

Un record du Monde, d'Europe ou de France ne peut être homologué que s'il a été enregistré par une installation de chronométrage automatique, ou semi-automatique en cas de mauvais fonctionnement de l'équipement de classement automatique.

Pour que les records du Monde soient homologués, la FINA a précisé que :

- Le nageur doit porter un maillot de bain approuvé par la FINA,
- Que la performance ne peut avoir été établie que dans de l'eau douce.

La tentative doit être précédée de l'essai des chronomètres, sur les 10 minutes obligatoires. Ces temps d'essai doivent figurer sur la demande d'homologation (joindre la feuille de jury). Cette tentative peut se dérouler en bassin de 50 ou 25 mètres homologué. Donc record en bassin de 50 mètres ou record en bassin de 25 mètres.

Pour les records du Monde dans un bassin de **25 mètres**, les distances et les styles suivants sont maintenant bien reconnus parmi les épreuves FINA :

NAGE LIBRE	50m-100m-200m-400m-800m-1500m
DOS	50m-100m-200m
BRASSE	50m-100m-200m
PAPILLON	50m-100m-200m
4 NAGES INDIVIDUEL	100m-200m-400m
RELAIS NAGE LIBRE	4 x 50m - 4 x 100m - 4 x 200m
RELAIS 4 NAGES	4 x 50m - 4 x 100m
RELAIS MIXTE	4 x 50m nage libre
RELAIS MIXTE	4 x 50m 4 nages

Pour les records du Monde dans un bassin de **50 mètres**, les distances et les styles suivants sont maintenant bien reconnus parmi les épreuves FINA :

NAGE LIBRE	50m-100m-200m-400m-800m-1500m
DOS	50m-100m-200m
BRASSE	50m-100m-200m
PAPILLON	50m-100m-200m
4 NAGES INDIVIDUEL	200m-400m
RELAIS NAGE LIBRE	4 x 100m - 4 x 200m
RELAIS 4 NAGES	4 x 100m
RELAIS MIXTE	4 x 100m nage libre
RELAIS MIXTE	4 x 100m 4 nages

Nota 1 : En bassin de 50 mètres, le 100m 4 nages n'est évidemment pas retenu.

Nota 2 : Un relai mixte est composé de 2 Dames et 2 Messieurs.

Homologation d'un record régional ou départemental :

Il faut qu'il soit enregistré par 3 chronométreurs de 3 clubs différents.

Les chronométreurs déclenchent les chronomètres à la perception du signal de départ.

La détermination du temps final s'effectue comme précédemment pour une course (voir la rubrique " le chronométrage").

Dans un relais le premier relayeur peut demander l'homologation de son temps comme record. Sauf pour les relais mixtes.

Dans une épreuve individuelle, un nageur peut demander l'homologation d'une distance intermédiaire à partir du signal de départ (temps relevé au moment où le nageur TOUCHE le mur, avant ou après son virage).

Une fiche d'homologation doit être remplie pour chaque distance. Le temps sera publié au 1/100^{ème} de seconde.

Aucune indication ne peut être donnée aux nageurs. Seul les contrôleurs de virage sont chargés de montrer les plaques et de prévenir les concurrents, 2 longueurs + 5 mètres avant l'arrivée, dans les épreuves supérieures à 400 mètres en nage libre, (800, 1500 mètres).

Dans le cas où un nageur égale un record de France, il deviendra "CO-RECORDMAN DE FRANCE".

Aucune tentative de record ne peut être réalisée dans une course à handicap.

Le Comité Régional doit être avisé 3 jours avant la tentative sur le record ou sur une meilleure performance de France.

Record départemental : Toute demande d'homologation de record ou de meilleure performance départementale doit parvenir au Comité Départemental dans un délai d'un mois au maximum après sa réalisation.

D'AUTRES SIGLES :

M.P.F. Meilleure Performance Française
Meilleure Performance établie dans toutes les catégories d'âge et en bassin de 50m
Filles & Garçons : 17, 16, 15, 14, 13, 12 ans et plus jeunes

M.T.T.B.F. Meilleur Temps Tous Bassins Français
Meilleurs Temps établis en Bassin de 25 ou 50 mètres toutes catégories confondues

Nota : le chronométrage MANUEL est autorisé pour l'homologation d'une M.P.F. ou d'un M.T.T.B.F.

ANNEXE 1

REGLES SUR LE CUMUL DES FONCTIONS LORS DES PASSAGES DES EPREUVES PRATIQUES DE L'EXAMEN D'OFFICIEL « A »

- Le candidat au poste de Juge-arbitre devra :

- Remplir la feuille de jury
- Attribuer les postes
- Arbitrer la réunion dans sa totalité quel que soit le nombre de séries
- Emarger la feuille de jury avec le juge-arbitre ou le délégué titulaire.

Il ne pourra faire qu'une seule épreuve de juge-arbitre lors d'une réunion puisqu'il n'aura rempli qu'une seule feuille de jury.

- Le candidat au poste de starter devra :

- Lancer et stopper les essais des chronomètres
- Effectuer au moins 25 départs dans les 2 styles de départs sur les plots et dans l'eau (dos) ;

Il aura ensuite la possibilité de passer une épreuve de juge de nage, s'il reste au moins 25 séries dans les 4 styles de nages. N'ayant pas rempli la feuille de jury il ne pourra pas passer l'épreuve de juge-arbitre. N'ayant géré les essais de chronomètres qu'une seule fois, il ne pourra pas passer une deuxième épreuve de starter.

- Le candidat au poste de juge de nages devra :

- Avoir à juger 25 séries dans les 4 styles de nages

Il aura ensuite la possibilité de passer une deuxième épreuve de juge de nage, s'il reste au moins 25 séries dans les 4 styles de nages ; N'ayant pas rempli la feuille de jury il ne pourra pas passer l'épreuve de juge-arbitre. N'ayant pas géré les essais de chronomètres, il ne pourra pas passer une deuxième épreuve de starter.

- Le candidat au poste de Superviseur / Secrétariat devra :

- Vérifier le programme
- Vérifier le chronométrage
- Vérifier les résultats.

Il ne pourra faire qu'une seule épreuve lors d'une réunion et ne pourra passer aucune autre épreuve.

ANNEXE 2



1er MEETING DE MOULINSART
MOULINSART
08 novembre 2013 / bassin : 25 m

50 Brasse Messieurs (Séries)
J1: Dimanche 08/11/2013 - R1 : Réunion N°1
Temps d'engagement : 0:47.78

Série 2/7 - Couloir : 3

MOULINSART NAUTIC CLUB - (13 078 12345)
HADDOCK Archibald (1963) - FRA

Temps final <i>(veuillez entourer) le temps officiel</i>	min.	sec.	1/100
Chrono 1	0	45	32
Chrono 2	0	45	28
Chrono 3	0	45	30

Temps de passage au verso →



1er MEETING DE MOULINSART
MOULINSART
08 novembre 2013 / bassin : 25 m

1500 Nage Libre Messieurs (Séries)
J1: Dimanche 08/11/2013 - R1 : Réunion N°1
Temps d'engagement : 20:47.78

Série 2/3 - Couloir : 3

MOULINSART NAUTIC CLUB - (13 078 12345)
HADDOCK Archibald (1963) - FRA

Temps final <i>(veuillez entourer) le temps officiel</i>	min.	sec.	1/100
Chrono 1	19	35	47
Chrono 2	19	35	46
Chrono 3	19	35	53

Temps de passage au verso →

Temps de passage	min.	sec.	1/100
50 m	0	33	24
100 m	1	9	24
150 m	1	50	56
200 m	2	25	26
250 m	3	09	89
300 m	3	44	32
350 m	4	28	66
400 m	5	03	98
500 m	6	22	23
600 m	7	41	76
700 m	9	00	53
800 m	10	20	86
900 m	11	39	95
1000 m	12	58	12
1100 m	14	16	82
1200 m	15	34	55
1300 m	16	53	23
1400 m	18	15	40